

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00197

Numéro SIREN : 828 828 921

Nom ou dénomination : A + INTERNATIONAL IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2020 sous le numéro de dépôt 2848

A + International Immobilier

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5 000 Euros

Siège social : 77 Rue des Argonautes – 11560 FLEURY

828 828 921 RCS NARBONNE

* * * *

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 6 AOÛT 2020

* * * *

L'AN DEUX MIL VINGT,
ET LE SIX AOÛT A DIX HEURES,

Madame Aude SOULIÉ, demeurant à SALLES D'AUDE, 32 Rue Carnot (11110),
Associée unique de la Société « A + International Immobilier », Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5 000 Euros, divisé en 500 actions de 10 Euros
chacune :

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES :

- A la démission du Président,
- Au quitus au Président de sa gestion,
- A la nomination d'un nouveau Président,
- Aux pouvoirs conférés au nouveau Président.

Madame Béatrice GARNIER, Président, assiste également à la réunion.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique,

Prend acte de la démission de Madame Béatrice GARNIER, de ses fonctions de
Président à compter de ce jour.

L'Associée unique donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses
fonctions.

BG A.S

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique,

Décide de nommer Madame ~~Aude~~ SOULIÉ, demeurant à SALLES D'AUDE, 32 Rue Carnot (11110) pour une durée illimitée, aux fonctions de Président de la société A + International Immobilier, en remplacement Madame Béatrice GARNIER, Président démissionnaire.

Madame Aude SOULIÉ accepte et déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique,

Décide que, pour l'exercice de ses fonctions de Président, Madame Aude SOULIÉ reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique,

Donne tous pouvoirs au Président, pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées ainsi que procéder à toutes formalités légales.

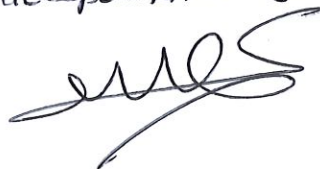
* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le représentant de l'Associée unique.

Madame Aude SOULIÉ

(bon pour acceptation des fonctions de Président)

bon pour acceptation des fonctions de Président .



Madame Béatrice GARNIER

